

Bruxelles, le 24 juin 2014

Étude Belfius Finances communales 2014

Les communes à la croisée des chemins

Forte de son expertise dans le domaine des finances publiques, Belfius Banque a réalisé une nouvelle analyse exclusive de la situation financière des communes en Belgique. Les premiers résultats de cette étude vous sont livrés ici en primeur.

A l'instar de l'ensemble des administrations publiques du pays, les communes sont confrontées à la fois à un contexte économique peu porteur et à la mise en œuvre de réformes impactant tant leurs sources de financement que leurs dépenses (réforme des pensions, des services incendie, croissance de l'aide sociale,...). La faiblesse des marges de manœuvre est en outre accentuée par des facteurs d'incertitude liés à certaines réformes touchant directement le fonctionnement ou l'institution communale elle-même (nouvelles règles de gouvernance budgétaire, comptabilité, réformes institutionnelles...).

Dans le cadre de sa traditionnelle étude consacrée aux finances des collectivités locales, Belfius Banque a une nouvelle fois braqué le projecteur sur les évolutions les plus récentes des finances communales (budgets 2014) dans les trois Régions du pays. En tant que partenaire financier historique des pouvoirs locaux, Belfius Banque a pu s'appuyer sur des données budgétaires très représentatives (561 communes représentant 97% de la population).

Suite aux diverses réformes institutionnelles qu'a connu notre pays, l'organisation des pouvoirs locaux relève désormais presque exclusivement de la compétence des Régions. La différenciation régionale croissante qui en résulte tant au niveau du cadre réglementaire (loi organique, tutelle, règles comptables,...) qu'en ce qui concerne le contexte socio-démographique nous a amené à réaliser une analyse distincte pour les communes des trois Régions du pays.

Au-delà des différenciations régionales, nous pouvons néanmoins relever quelques **tendances d'évolution** qui se dégagent globalement pour l'ensemble des communes du pays.

Ainsi, bien que les soldes budgétaires ne subissent pas une dégradation marquée, les résultats de notre analyse confirment les difficultés rencontrées par de nombreuses communes pour boucler leur budget 2014. On pointera notamment les éléments suivants :

- La moindre progression des dépenses de personnel et de fonctionnement traduit la volonté de maîtriser strictement les dépenses communales.
- Les dépenses de personnel (plus de 40% des dépenses totales) restent sous pression sous l'influence des premiers effets de la réforme des pensions du personnel statutaire (hausse des taux de cotisation). Les premières années de cette nouvelle mandature communale marquent également une rupture historique avec un recul (bien que limité à ce stade) du nombre de travailleurs dans les administrations communales.
- Malgré un contexte économique peu porteur et des hausses de taux d'imposition limitées, les communes ont bénéficié de prévisions favorables en matière de recettes fiscales (entre 4 et 5% de taux de croissance pour l'IPP). Cette évolution favorable résulte pour partie d'effets temporaires liés au rythme d'enrôlement des déclarations fiscales.

- Après la baisse traditionnellement observée lors du premier exercice budgétaire de la nouvelle mandature communale, les projets d'investissements communaux continuent à marquer des signes de ralentissement, voire de recul (à l'exception des communes bruxelloises qui sont confrontées à d'importantes pressions démographiques). Les nouvelles contraintes comptables ne sont pas étrangères à cette évolution. En Wallonie, les communes ont été invitées par leur autorités de tutelle à limiter l'inscription budgétaire aux projets d'investissements qui seront effectivement réalisés (-18,5% par rapport à 2013). En Flandre, la contrainte d'équilibre (marge d'autofinancement) à respecter sur un horizon pluriannuel (2014-2019) dans le cadre du BBC engendre un recul des projets d'investissement de près de 20% en moyenne chaque année. Malgré le recul attendu, il faut souligner le rôle essentiel que continuent à jouer les investissements publics locaux pour l'économie belge, les entreprises locales et l'emploi (0,8% du PIB en moyenne par an, près de 50% des investissements publics).
- Conséquence logique du recul des investissements, le niveau d'endettement des communes resterait stable en 2013 et 2014 (+/- 4% de l'ensemble de la dette publique belge) tandis que les charges financières qui bénéficient également des taux d'intérêts historiquement bas sont à la baisse.
- Les soldes budgétaires (tant à l'exercice propre qu'à l'exercice global) n'enregistrent pas d'évolutions très spectaculaires. En Wallonie et à Bruxelles (où les communes ont conservé la comptabilité traditionnelle des pouvoirs locaux), les soldes à l'exercice propre sont proches de l'équilibre tandis que les soldes à l'exercice global présentent des excédents qui restent importants (respectivement EUR 328 millions et EUR 58 millions). Concernant les communes flamandes qui ont toutes adopté pour la première fois leur nouveau cadre comptable (BBC), la **marge d'autofinancement** calcule désormais la capacité financière des communes, c'est-à-dire le niveau à atteindre pour couvrir leurs frais liés aux dettes avant de les contracter afin de financer leur fonctionnement et leurs investissements. En 2014, cette marge est positive pour deux communes sur trois et s'établit à 13 EUR par habitant.
- Sur base des normes européennes (SEC2010) qui servent de référence pour l'analyse des finances publiques dans les différents États membres (pacte de stabilité budgétaire), le besoin de financement déduit à partir des derniers comptes disponibles (à savoir 2012) s'élève, selon nos estimations¹, et pour l'ensemble des communes du pays, à un peu plus d'un milliard EUR. Notre analyse révèle que ce besoin de financement est exclusivement imputable à la réalisation des investissements particulièrement élevés lors de la dernière année de la mandature communale et non à un déficit d'exploitation.

¹ Estimation réalisé à partir des comptes communaux 2012 mais hors corrections ponctuelles et structurelles réalisées par l'ICN.

1. Les finances des communes wallonnes

Pour les communes wallonnes, les **principales tendances d'évolution** qui se dégagent globalement selon les **budgets 2014** (et les **bilans 2012**) sont les suivantes :

Tableau des chiffres clés (Budgets 2014) – cf annexe pour plus de détail

	En EUR / hab	% évolution (p/r 2013)
Dépenses ordinaires totales	1 339	-1,8% / +2,3% (hors GV)
Dépenses de personnel	556	+1,9%
Dotation au CPAS	125	+2,1%
Recettes fiscales	662	+4,0%
Solde ex propre	+8	-
Solde ex global	+92	+7,9%
Dépenses investissement	354	-18,5%
Dettes communales (bilan 2012)	1 519	+4,9%

Concernant les **dépenses ordinaires** :

- Nous constatons une diminution apparente des **dépenses ordinaires totales** en 2014 (-1,8 %). Cette diminution est liée à des opérations exceptionnelles en 2013 au niveau des grandes Villes (en lien avec les charges de pension notamment). Hors impact exceptionnel, les dépenses ordinaires des communes wallonnes augmentent en fait de +2,3%, soit une progression modérée.
- En dépit des charges nouvelles résultant de la réforme des pension, les **dépenses de personnel** sont fortement maîtrisées avec un taux de croissance limité à +1,9%. Outre l'absence de saut d'index en 2014, les communes wallonnes ont enregistré une légère réduction de l'effectif du personnel au cours du 1^{er} semestre 2013 (-0,8% du nombre ETP), marquant une rupture importante par rapport aux années antérieures.
- Nous observons également une progression limitée de la **dotation au CPAS** (+2,1%) et une quasi-stagnation (+0,4%) de la **dotation à la zone de police** en 2014 qui tranchent avec les croissances plus soutenues enregistrées ces dernières années (entre 3% et 4% par an).
- Les **charges financières** progressent de +2,9% en 2014 mais cette évolution est exclusivement imputable à la progression des annuités de remboursement de la dette (+4,7%) plutôt qu'à l'évolution de la charge d'intérêts (-1,0%).

Concernant les **recettes ordinaires** :

- En dépit d'un contexte économique peu porteur et d'une quasi stabilité des taux d'imposition des taxes additionnelles (IPP et précompte immobilier), les communes wallonnes peuvent compter sur des prévisions favorables en matière de **recettes fiscales** (+4,0%). Cette évolution est imputable tant à la progression de la fiscalité spécifiquement locale (+7,5 %) qu'à une progression dynamique des recettes IPP (+4,4%) résultant toutefois partiellement d'effets techniques affectant le rythme d'enrôlement (SPF Finances).

- La progression plus soutenue des **taxes spécifiquement locales** (+7,5%) est principalement liée à l'évolution de la taxe sur les déchets dans le cadre de l'application du coût-vérité ainsi que des taxes locales sur l'occupation du domaine public (parking) et sur le patrimoine (secondes résidences, immeubles inoccupés,...).
- La forte progression des **recettes de prestations** (+17,2%) est principalement influencée par la comptabilisation d'un « crédit spécial en recettes pour des dépenses non engagées » autorisé par la nouvelle circulaire budgétaire. Ce crédit fictif, prévu pour la première fois dans les budgets 2014, s'élève à près de EUR 39 millions et est destiné à mieux tenir compte des taux de réalisation effectifs de certaines dépenses (personnel, fonctionnement,...).
- Les **produits financiers**, composés à plus de 85% des dividendes des intercommunales de distribution d'électricité et de gaz, affichent une forte diminution de 9,1% au budget 2014 par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette décroissance est largement influencée par le recul structurel de ces dividendes des intercommunales à la suite des effets de la libéralisation et de la restructuration du secteur de l'énergie.

Concernant les **investissements et la dette** :

- Sur la base des budgets 2014, les nouveaux **investissements** à l'exercice propre s'élèvent à EUR 1,3 milliard, soit EUR 354 par habitant. Ils subissent un nouveau recul de 18,5% après la diminution de 16,5% déjà enregistrée en 2013 (et observée traditionnellement lors de la 1ère année de la nouvelle mandature). L'évolution à la baisse constatée en 2014 résulte essentiellement de l'application de nouvelles instructions figurant dans la circulaire budgétaire et instaurant une balise d'investissement (montant maximum par habitant).
- La **dette communale** s'élève à EUR 5,1 milliards, soit EUR 1.234 en moyenne par habitant, sur base des bilans 2012. Elle a progressé de 9,8% par rapport à 2011 suite au financement des nouveaux investissements qui avaient atteint leur niveau le plus élevé en fin de mandature.

Concernant les **soldes d'équilibre budgétaire** :

- Selon les **budgets 2014**, les communes wallonnes affichent un léger boni de EUR 29 millions à **l'exercice propre** (+0,6% des recettes ordinaires). Ce dernier doit être relativisé par l'introduction du nouveau « crédit fictif » en recettes de prestations (cf supra), par le recours net à des provisions (à concurrence de EUR 15 millions) et par l'imputation partielle de la hausse des charges de pension au niveau des exercices antérieurs (coefficient de responsabilisation).
- L'excédent dégagé à **l'exercice global** enregistre une amélioration de plus de EUR 16 millions pour s'établir à EUR 328 millions (ce qui représente 6,2% des recettes ordinaires en 2014 contre 5,2% en 2013).
- Sur base des **normes européennes (SEC2010)**, le besoin de financement (déficit) des communes wallonnes s'établit à EUR 330 millions en 2012 contre EUR 83 millions l'exercice précédent. Son niveau est influencé de manière déterminante par le poids des investissements, particulièrement élevés en fin de mandature.

2. Les finances des communes bruxelloises

Pour les communes bruxelloises, les **principales tendances d'évolution** qui se dégagent globalement selon les **budgets 2014** (et les **bilans 2012**) sont les suivantes :

Tableau des chiffres clés (Budgets 2014) – cf annexe pour plus de détail

	En EUR / hab	% évolution (p/r 2013)
Dépenses ordinaires totales	1 837	+3,7%
Dépenses de personnel	760	+3,2%
Dotation au CPAS	261	+4,7%
Recettes fiscales	979	+4,8%
Solde ex propre	-8,8	-71%
Solde ex global	+50,6	-41%
Dépenses investissement	475	-3,2%
Dette communale (bilan 2012)	1 506	+10,1%

Concernant les **dépenses ordinaires** :

- Nous observons un ralentissement de la progression des **dépenses ordinaires totales** (+3,7% contre +5,4 % en 2013) qui reste toutefois relativement élevée dans le contexte actuel de faible inflation.
- A noter également le net ralentissement des **dépenses de personnel** (+3,2% contre +5,4%) en dépit des charges nouvelles en matière de pension. La poursuite du déclin du nombre de statutaires en faveur des travailleurs contractuels (qui représentent désormais 62% de l'effectif total) risque toutefois d'engendrer à termes des conséquences défavorables dans le cadre du nouveau mécanisme de responsabilisation des charges de pension.
- Bien qu'en léger ralentissement par rapport à 2013, les **dépenses de transferts** (et les dotations au CPAS, en particulier) continuent à progresser à un rythme élevé (+4,4%), supérieur à celui de l'ensemble des dépenses communales. Les dépenses de transferts absorbent une part croissante des dépenses ordinaires totales (36,5% en 2014).
- La progression des **dépenses ordinaires de dette** (+1,9%), c-à-d l'ensemble des charges financières, est imputable à la croissance du remboursement en capital de la dette alors que les charges d'intérêts sont en recul.

Concernant les **recettes ordinaires** :

- Nous notons une progression dynamique des **recettes ordinaires totales** (+4,5%) principalement soutenue par la croissance de la fiscalité (+4,8%), des subsides (+7,2%) et des produits financiers (+6,1%).
- Malgré un contexte économique peu favorable, la **fiscalité dite « additionnelle »** (IPP, précompte immobilier représentant plus de 75% de la fiscalité totale) progresse en moyenne de près de 5% en 2014. Les taux d'imposition étant restés globalement très stables, cette évolution est imputable à l'évolution de la base imposable (revenus, nombre d'habitants) et à des effets techniques affectant le rythme d'enrôlement (SPF Finances).

- Enfin, nous observons également un ralentissement de la progression de la **fiscalité communale propre** (dont la commune se charge elle-même du recouvrement) avec un taux de croissance de +4,1% contre + 8,7% en 2013 et +7,3% en 2012. Les progressions les plus significatives enregistrées ces deux dernières années concernent les taxes sur l'occupation du domaine public (ex. : taxe sur les parkings, généralisation de la taxe sur les zones de stationnement payant, droits d'emplacement sur les marchés) et des taxes sur les prestations administratives (ex. délivrance de documents).

Concernant les **investissements et la dette** :

- Sur la base des budgets 2014, les nouveaux investissements à l'exercice propre s'élèvent à EUR 548 millions, soit EUR 475 par habitant. Bien qu'en léger recul de 3,2% par rapport à 2013, le volume des projets d'investissement reste supérieur à celui observé en fin de mandature précédente. Contrairement aux deux autres Régions du pays, à Bruxelles, les **projets d'investissement** n'ont pas enregistré de recul significatif par rapport au niveau atteint en fin de mandature précédente. Ce maintien de l'effort d'investissement (soutenu également par un dispositif d'aides régionales) est lié aux importants nouveaux besoins en équipements collectifs pour faire face à l'essor démographique de la région bruxelloise.
- La **dette communale** s'élève en moyenne à EUR 1506 par habitant sur base des bilans 2012. Depuis 2007, l'endettement à long terme progresse de plus de 5% en moyenne par an suite au financement des nouveaux investissements.

Concernant les **soldes d'équilibre budgétaire** :

- Selon les **budgets 2014**, les communes bruxelloises affichent un déficit de EUR 10 millions à l'exercice propre (12 communes déficitaires) et un excédent de EUR 57,6 millions à l'exercice global (3 communes déficitaires). Cet excédent à l'exercice global s'est réduit de moitié depuis 2012.
- Sur base des **normes européennes (SEC2010)**, le besoin de financement (déficit) des communes bruxelloises s'établit à EUR 123 millions en 2012 contre EUR 70 millions l'exercice précédent et est influencé de manière déterminante par le poids des investissements.

3. Les finances des communes flamandes

En 2014, toutes les communes appliquent le nouveau cycle de politique et de gestion (BBC) et ont établi un premier plan pluriannuel nouvelle mouture. Les premiers chiffres observés révèlent clairement que les communes ont amorcé un nouveau tournant pour répondre aux critères d'équilibre imposés par le BBC. À un horizon de 6 ans, à partir de 2014, on remarque les **tendances suivantes** :

Tableau des chiffres clés

	BBC 2014		BBC Plan pluriannuel 2014-2019
	(EUR/hab)	Évolution	
Recettes d'exploitation	1 538	6,8%	1,6%
Dépenses d'exploitation	1 417		1,2 %
Frais de personnel (enseignement compris)	616	1,7%	1,3 %
Subsides de fonctionnement accordés			
•pour l'aide sociale	149	8,2%	2,0 %
•pour les services de police	145	3,0%	3,1 %
Dépenses d'investissement	453		-19,1 %
Marge d'autofinancement	13		20,0 %
Résultat budgétaire	-125		+166,2 %
Dette (2012)	1 294	1,4 %	

Budget d'exploitation

- Afin de garder le budget d'exploitation en équilibre et continuer à améliorer le solde d'exploitation ces prochaines années, les communes ont l'intention de **maîtriser rigoureusement la hausse des dépenses et des recettes**.
- Après 2014, année de transition assez mouvementée durant laquelle les budgets augmentent encore un peu, les plans pluriannuels tablent sur un statu quo en 2015 avant de suivre à nouveau une évolution modérée de 1,2% par an pour les dépenses et une hausse un peu plus marquée pour les recettes (+ 1,6%).
- Un rythme de croissance plus faible qui contraste avec celui observé pendant la mandature communale précédente (3,6 % et 3,4 %).

DÉPENSES d'exploitation

- Malgré la pression engendrée par la hausse des coûts liés aux pensions, les communes parviennent à **maîtriser les frais de personnel** avec une croissance limitée de 1,7% en 2014 et un statu quo en 2015. À la mi-2013, le nombre de membres du personnel a commencé pour la première fois à diminuer.

- Avec une croissance moyenne de seulement 1,3% par an pour l'ensemble de la période, 2% d'augmentation salariale doivent systématiquement être compensés (lorsque l'indice pivot des salaires de la fonction publique est dépassé). Afin d'atténuer la charge salariale, les communes prévoient dès lors de réduire les effectifs au cours de la période 2014-2019.
- Les **frais de fonctionnement** feront peut-être l'objet d'une maîtrise plus stricte, surtout lors des premières années et n'augmenteraient que légèrement après 2017.
- Les **subventions pour l'aide sociale** (CPAS) compensent largement en 2014 la correction intervenue l'année précédente avant le lancement du BBC (+8,2%). L'évolution retombe ensuite à 2% par an. La **dotation à la zone de police** continue cependant de s'accroître plus fortement, de 3,1%.

RECETTES d'exploitation

- La croissance permanente des **fonds** (3,4%), contribue structurellement au financement du fonctionnement des communes, tandis que la poursuite de l'évolution des **recettes fiscales** (+1,5%) garantit quant à elles l'autonomie des communes en matière de gestion.
- C'est au cours de la deuxième année de la législature que les communes décident le plus souvent de relever leur taux d'imposition. C'est le cas en 2014. Moins d'une commune sur dix a augmenté le **taux d'imposition relatif à l'additionnel à l'impôt des personnes physiques**. Ce dernier s'élève en 2014, en moyenne, à 7,27%.
- Davantage de communes ont augmenté en 2014 les **centimes additionnels sur le précompte immobilier** (environ une commune sur cinq). Les centimes additionnels s'élèvent en moyenne à 1 393, après une augmentation de 37 centimes additionnels.
- De même, les **taxes locales** s'envolent pour la deuxième année consécutive, avec une hausse de 15% en 2014. La taxe locale sur la force motrice et sur les secondes résidences est la plus lucrative. En 2015, une nouvelle augmentation est également prévue pour le revenu des secondes résidences.

Investissements

Contrairement à la maîtrise stricte des budgets d'exploitation, les budgets d'investissement diminuent systématiquement jusqu'en 2018 de 19,1% par an. Une évolution que l'on peut toutefois nuancer :

- Au cours de l'**année de transition** 2014, les investissements se situent à un niveau élevé qui résulte directement de la transition au BBC à la suite de transferts de crédits engagés. Ce phénomène s'était également produit auprès des communes pilotes.
- **La construction de routes et de canalisation des eaux de pluie et des eaux usées** (via les égouts) constituent entre un tiers et la moitié des investissements communaux. A la mi-juin 2014, les communes n'ont pas encore réellement engagé les commandes aux entreprises.
- De plus, les investissements représentent une variable d'ajustement dans la gestion financière de leur **compte de résultat**. Le fait que les communes diffèrent ou reportent ou non des investissements dépendra de la mesure dans laquelle leur marge de manœuvre financière permettra d'investir au cours du plan pluriannuel. De nombreuses communes attendent peut-être d'abord la réalisation de leur plan pluriannuel nouvelle mouture pour se décider.

Dette

Dans les bilans 2012, 7,6 milliards EUR ont été inscrits en dettes financières, dont 6,9 milliards EUR de dette à long terme. Cette dette a grossi de 1,4 % par rapport à 2011.

Le BBC prévoit, via le critère de la marge d'autofinancement, une composition contrôlée de la dette. Les communes peuvent seulement contracter des emprunts pour financer leur fonctionnement et des investissements, pour autant que le budget d'exploitation génère suffisamment de moyens pour assumer les remboursements et les charges d'intérêts.

Soldes

- **L'équilibre structurel** que le BBC impose d'ici 2019 amène les communes à amorcer un nouveau tournant dans leur gestion financière. Afficher une marge d'autofinancement positive à la fin du plan pluriannuel (capacité de financement suffisante pour couvrir les charges de la dette) constitue un véritable défi. Une fois les importants excédents initiaux utilisés, la marge de manœuvre financière à court terme sera limitée.
- Selon les normes **SEC**, les communes flamandes enregistrent en 2012 un **besoin de financement** de plus de 500 millions EUR (estimation), contre un solde positif de 200 millions EUR l'année précédente.. Son niveau est influencé de manière déterminante par le poids des investissements, particulièrement élevés en fin de mandature.
- Compte tenu du haut niveau d'investissements budgétisés à partir de 2014, les chiffres du plan pluriannuel reflètent un solde des créances négatif qui diminue progressivement à mesure que les chiffres liés aux investissements baissent pour redevenir positifs en 2018. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles corrections à appliquer par la suite.

4. Les communes seront confrontées à d'autres défis importants au cours de ces trois prochaines années

Au-delà des contraintes budgétaires actuelles, les pouvoirs locaux restent confrontés à diverses réformes plus structurelles qui pèseront également sur leurs finances au cours de ces prochaines années.

Parmi les principaux enjeux financiers², nous pouvons mentionner :

- la poursuite de l'application de la **réforme des pensions du personnel statutaire** des administrations locales (hausse progressive des taux de cotisation de base jusqu'en 2016 et application d'un coefficient de responsabilisation) ;
- la participation des pouvoirs locaux au **pacte de stabilité budgétaire** prévoyant un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics belges en 2017 (selon les normes SEC 2010). La directive européenne du 8 novembre 2011³ sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des Etats membres implique par ailleurs des exigences nouvelles pour les pouvoirs locaux en termes de calendrier budgétaire, de reporting et de contrôle des états comptables ;

² Ces enjeux sont détaillés dans la publication «les enjeux financiers de la législature communale » (2013-2018) disponible sous forme de fiches en format pdf via : <https://www.belfius.be/EnjeuxFinanciers>

³ Directive 2011/85/UE du Conseil de l'Union Européenne

- les conséquences de la mise en œuvre de **la nouvelle réforme de l'Etat** (transferts de compétences aux entités fédérées et réforme de la loi spéciale de financement) ;
- les charges croissantes en matière **d'aide sociale et de sécurité**
- l'implémentation de la réforme des **services d'incendie** (adoptée par la loi cadre du 15 mai 2007) ;
- les défis de **l'évolution démographique** que ce soit la problématique du vieillissement de la population ou les conséquences de la forte expansion démographique dans les grandes villes (et dans les communes bruxelloises en particulier).

Les difficultés déjà rencontrées pour boucler leur budget 2014 (maîtrise des dépenses de personnel, réduction des investissements) augurent de l'ampleur des difficultés que devront surmonter les communes pour maintenir un service public de qualité au niveau local tout en préservant les équilibres budgétaires. Dans ce contexte incertain, la qualité de la gestion communale et la vision stratégique et financière à long terme seront d'autant plus cruciaux à l'avenir.

Dirk Gyselincx, membre du Comité de Direction de Belfius Banque : « Les communes sont confrontées à de nombreux défis. Plus que jamais, Belfius Banque continuera à apporter son soutien aux collectivités locales et à la société belge en général, que cela soit au travers de ses différentes études ou du financement des pouvoirs publics, comme par exemple tout récemment via le programme « Smart Cities & Sustainable Development » mis en place avec la BEI ».

Pour plus d'infos : www.belfius.be/financescommunales2014

Contacts presse

Ulrike Pommée : ulrike.pommee@belfius.be / + 32 2 222 02 57
press@belfius.be / + 32 2 222 02 50

Research

Geert Gielens : geert.gielens@belfius.be / +32 2 222 70 84
Arnaud Dessoay : arnaud.dessoay@belfius.be / +32 2 222 31 16
Anne-Leen Erauw : Anne-Leen.Erauw@belfius.be / +32 2 222 56 10
Philippe Lafontaine : Philippe.Lafontaine@belfius.be / +32 222 63 69

Annexe : Tableaux de bord

Principaux indicateurs relatifs aux communes wallonnes – Budgets 2014

WALLONIE	Niveau (EUR/hab) 2014	Taux de croissance	
		2014	Moyenne 2007-2012
RECETTES ORDINAIRES			
Recettes ordinaires totales	1347	-1,1%	3,0%
Recettes fiscales	662	4,0%	4,1%
Fonds & subsides	524	3,6%	3,1%
Recettes propres	145	8,0%	-1,0%
Prélèvements fonctionnels	16	-	2,2%
DEPENSES ORDINAIRES			
Dépenses ordinaires totales	1339	-1,8%	3,0%
Personnel	556	1,9%	3,5%
Fonctionnement	231	2,1%	3,3%
Transferts	380	-0,9%	4,5%
dont Dotation au CPAS	125	2,1%	4,0%
dont Dotation à la zone de police	125	0,4%	3,0%
Dette	169	2,9%	-1,9%
Prélèvements fonctionnels	3	-	-5,4%
SOLDES			
Solde ordinaire – Exercice propre	8	-	-
Nombre et pourcentage de communes déficitaires à l'exercice propre	36 13,7%	-	-
Solde ordinaire – Exercice global	92	-	-
Nombre (pourcentage) de communes déficitaires à l'exercice global	39 2,7%	-	-
WALLONIE			
	Niveau (EUR/hab) Bilans 2012	Taux de croissance 2012	
OPERATIONS PATRIMONIALES			
Encours de la dette brute	1.519	4,9%	-

Principaux indicateurs relatifs aux communes bruxelloises – Budgets 2014

BRUXELLES	Niveau (EUR/hab) 2014	Taux de croissance	
		2014	Moyenne 2007- 2012
RECETTES ORDINAIRES			
Recettes ordinaires totales	1829	4,5%	3,6%
Recettes fiscales	979	4,8%	3,8%
Fonds & subsides	659	4,2%	3,9%
Recettes propres	190	3,6%	1,5%
DEPENSES ORDINAIRES			
Dépenses ordinaires totales	1837	3,7%	3,1%
Personnel	760	3,2%	2,2%
Fonctionnement	208	2,2%	3,6%
Transferts	671	5,1%	4,5%
dont Dotation au CPAS	261	4,7%	5,6%
dont Dotation à la zone de police	294	4,3%	5,4%
Dette	185	1,9%	3,4%
SOLDES			
Solde ordinaire – Exercice propre	-9	-	-
Nombre et pourcentage de communes déficitaires à l'exercice propre	12 63,2%	-	-
Solde ordinaire – Exercice global	50	-	-
Nombre (et pourcentage) de communes déficitaires à l'exercice global	3 15,8%	-	-
BRUXELLES			
	Niveau (EUR/hab) Bilans 2012	Taux de croissance 2012	
OPERATIONS PATRIMONIALES			
Encours de la dette brute	1 506	10,1%	-

Principaux indicateurs pour les communes flamandes – Budget 2014-2019 (BBC)

FLANDRE (**)	Niveau (EUR/hab)	Croissance		
	2014	2014	Moyenne 2007-2012 (1)	Plan pluriannuel 2014-2019
EXPLOITATION				
Recettes d'exploitation	1 538	6,8%	3,4%	1,6%
dont				
Recettes fiscales	764	9,0%	3,2%	1,5%
Fonds & subsides	608	-	4,4%	2,1%
Recettes du fonctionnement	100	-	7,3%	0,8%
Dépenses d'exploitation	1 427	-	3,6%	1,2%
dont				
Fonctionnement	283	0,5%	4,5%	0,1%
Personnel*	616	1,7%	4,3%	1,3%
Subsides de fonctionnement accordés	467	4,5%	4,3%	1,6%
Aide sociale	149	8,2%	4,5%	2,0%
Services de police	145	3,0%	3,6%	3,1%
INVESTISSEMENTS				
Dépenses	453	-	-	-19,1%
SOLDES				
Marge d'autofinancement	13	-	-	20,0%
Résultat budgétaire	-125	-	-	-
Bilan 2012				
DETTE	1 274	1,40%		